

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 14

L'An deux mil vingt, le onze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Etienne DURAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 septembre 2020

Date d'affichage : 3 septembre 2020

Etaient présents : Mmes et Mrs DURAND Etienne, BRANSARD Marie-Claire, GALLIENNE Josette, GALLIOT Marie-Ange, GITTON Romain, GUILLEMEAU Aurélien, MOREIRA Nathalie, LEMAIN Bastien, MARIE Philippe, TRAMUNT Yannick.

Absents excusés ayant donné pouvoir : DEUSS Nicolas à MOREIRA Nathalie, SAJOT Benoît à DURAND Etienne, MARCHAT Jean-Marc à MARIE Philippe, DENIS Christelle à BRANSARD Marie-Claire.

Absent : CHAMBRIN Hugues.

Mme GALLIOT Marie-Ange a été élue secrétaire de séance.

En l'absence au début de la séance de Mme GALLIENNE Josette, secrétaire de séance de la réunion du 24 juillet 2020, Mme GALLIOT Marie-Ange, a donné lecture du procès-verbal de la dite séance qui est adopté à l'unanimité.

cessation activité agricole Mme GAUDRAT Annick - transmission bail

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme GAUDRAT Annick faisant part de sa cessation d'activité agricole au 31 décembre 2020 et demandant la cession de son bail avec la commune au profit de son fils GAUDRAT Jérémy.

A ce jour, Jérémy GAUDRAT est dans 2 structures :

- . structure individuelle, en son nom propre
- . structure sociétaire familiale avec sa mère, Mme GAUDRAT Annick : EARL de la Grande Chaume

Deux cas peuvent se présenter :

- . soit la commune accepte la cession du bail et Jérémy GAUDRAT deviendra fermier à la place de sa mère,
- . soit la commune refuse la cession et souhaite la conclusion d'un nouveau bail en laissant la possibilité à tout preneur de candidater.

Monsieur le Maire informe le conseil que ce dossier a été examiné par la commission communale des marais, urbanisme et environnement en date du 25 août écoulé.

Les membres ont proposé d'accepter la cession du bail de Mme GAUDRAT Annick au profit de son fils Jérémy GAUDRAT.

Après avoir délibéré, le conseil entérine à l'unanimité la décision de la commission et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette cession.

désignation d'un représentant de la commune auprès de l'Agence Cher Ingénierie des Territoires

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121 ;

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 10 février 2017 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'agence Cher Ingénierie des Territoires ;

Vu l'article 9 des statuts de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » portant sur le Conseil d'Administration et notamment sur la désignation d'un représentant en tant que délégué ;

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal à l'issue des élections de mars 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. DURAND Etienne pour représenter la Commune au sein des instances décisionnelles de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES ».

devis panneaux de signalisation

Monsieur le Maire présente les devis concernant des panneaux de signalisation et de chantier :

→ signalétique vendomoise : 731.82 € TTC

→ signaux Girod : 406.87 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil accepte le devis de la Société Girod et autorise M. le Maire à le signer.

forêt communale - parcelle 10 : décision pour vente houppiers

Monsieur le Maire donne la parole à Yannick TRAMUNT

A la demande de l'ONF, il est nécessaire de décider pour la vente des chênes de la parcelle 10, si celle-ci porte sur la totalité du chêne (grume et houppier) ou seulement sur la grume.

Après discussion, le conseil décide de ne vendre que la grume.

forêt communale - contrat avec affouagiste - versement acompte

Après avoir délibéré, le conseil décide de demander un acompte de 50 € qui sera versé à la commune au moment de la signature du contrat de vente de bois de chauffage à un particulier.

Cette somme sera déductible du paiement dû après le relevé du nombre de stères

micro-station épuration (angle terrain rte de Barantheaume/place de l'Eglise) : demande de raccordement riverain

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de l'aménagement des 2 logements locatifs situés à l'angle de la route de Barantheaume, une mini station d'épuration type maxiflo de 17 équivalent/habitants a été installée sur le terrain en face.

Les maisons jouxtant cet immeuble et situées dans un point noir pour l'assainissement du fait de l'absence de terrain peuvent se raccorder à ce système par le biais d'une convention signée entre la commune et le demandeur.

L'acquéreur de la maison SAULZET a sollicité le raccordement à ce système afin de normaliser son assainissement.

Après discussion, le conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette demande.

Le conseil fixe le droit d'entrée à 1 000 € par habitant et la participation annuelle à 120 € par foyer.

Le raccordement sera à la charge du demandeur et devra être effectué par un professionnel.

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention établie entre la commune et le demandeur.

Divers

Monsieur le Maire fait part des différentes décisions prises :

. travaux parking et sécurisation en centre bourg :

→ le planning des travaux est conforme

→ travaux supplémentaires : renouvellement des canalisations eau pluviale existantes au niveau de l'entrée du parking

. demande M. TALUREAU :

→ rejet de la demande de déplacement du panneau d'agglomération

. école :

→ rentrée de 64 enfants – organisation en trois entrées et sorties – la nouvelle directrice est Mme BATTUT

→ accord de l'occupation de la garderie pour la sieste des enfants de la petite section

. éolien

→ permanences publiques les 4 et 5 septembre

. cimetière :

→ columbarium et installation de cavurnes : Marie-Claire BRANSARD informe de l'avancée du dossier. Elle reste en attente des devis des entreprises consultées

→ un courrier a été envoyé à M. et Mme ROUX Georges afin de demander de maîtriser la taille de l'arbuste implanté sur le domaine communal au pied de la tombe familiale

Il est décidé que les lots de têtes de chênes et de taillis non commencés lors de l'hiver 2019/2020 seront réattribués aux personnes bénéficiaires après envoi d'un courrier pour connaître leur accord.

Un nouveau contrat sera alors établi.

Il est précisé que le taillis des parcelles 5 et 6 doit impérativement être effectué au cours de l'hiver 2020/2021.

M. le Maire remercie Philippe MARIE et Jean-Marc MARCHAT pour les réparations qu'ils ont effectuées sur du petit matériel communal (tondeuse, taille-haie...)

M. LEMAIN rappelle qu'il avait été décidé de ne plus déposer de déchets verts au Caraco.

M. le Maire se charge d'en informer les employés communaux.

2 rochers seront déposés à l'entrée afin de bloquer l'accès.

Informations

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

. ambroisie : projet d'un arrêté préfectoral rendant obligatoire la lutte contre l'ambroisie (consultation publique du 31 août au 18 septembre 2020)

. référent COVID : à la demande de la préfecture, 2 personnes ont été désignées pour assurer le suivi des signalements de COVID-19 (RONDIER Marie-Françoise, secrétaire de mairie et GALLIENNE Josette, Elue)

. remerciements des associations suivantes suite au versement de la subvention de la commune : SGB Gym, Club de l'Amitié, la Ligue Nationale contre le cancer

. l'assemblée générale de la Société de Chasse est fixée au 13 septembre 9 h.

. destruction nids de guêpes et frelons : message de Palin Espaces Verts de St Denis de Palin faisant part de son nouveau service

. problème téléphonique : un particulier doit composer le 3900 (la démarche ne peut pas être faite par la commune)

délégués syndicats et associations

Prise de parole des délégués ayant participé au réunion de différents syndicats :

- . Pays Berry St Amandois (DURAND Etienne) : élection du Président, des Vice-Présidents et des membres / présentation des différentes actions du syndicat
 - . SMEACL (Bastien) : élection du Président, des Vice-Présidents et des membres
- Lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 25 septembre, M. LEMAIN abordera la convention qui liait la commune et le SMEAL concernant la révision des bornes d'incendie par Véolia et qui est caduque depuis 2019.
- . ADMR (Nathalie) : présentation de l'association

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 9 octobre 2020 à 19 h 30

Vu pour affichage,
le Maire,
DURAND Etienne